

HAUTE-GARONNE

GRENADE-SUR-GARONNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Maîtrise d'œuvre

AMENA-Etudes

PLURALITÉS

1ère RÉVISION

Arrêtée le : 09 septembre 2025

Approuvée le :

Exécutoire le :

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

4.3.3

PARTIE EST DE LA COMMUNE - 1/6000e

- ZONES DU PLU
- UA : secteur correspondant à la Bastide
 - UB : quartier d'urbanisation récente
 - UBa : quartier d'urbanisation récente sous forme d'habitat collectif
 - UC : quartier d'habitat où les nouveaux logements ne sont pas autorisés
 - Ueq : secteur dédié aux équipements d'intérêt collectif
 - Ueqa : secteur dédié à l'aire des gens du voyage
 - Ueco : secteur à vocation économique
 - AUa à AUe : zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
 - AUarcho : zone à urbaniser (après la levée de la contrainte archéologique)
 - AUeco1 : zone à urbaniser à vocation économique (chemin de Montagne)
 - AUeco2 : zone à urbaniser à vocation économique (ZAC de Lanoux)
 - A : zone agricole
 - Atvb : espace agricole à maintenir ouvert (intérêt avifaunistique)
 - Agrav : secteur dédié aux gravières reconverties
 - Apv : secteur dédié à la production d'énergie photovoltaïque
 - Ache : STECAL en lien avec le centre hospitalier équin
 - N : zone naturelle
 - Ntvb : espace naturel correspondant aux réservoirs et corridors écologiques
 - Np : secteur préservé au titre des paysages (bord de terrasses de Garonne)
 - NI : secteur à vocation de loisirs

- PRESRIPTIONS
- Secteur soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation

Périmètre d'implantations commerciales autorisées le long de la RD2

Emplacement Réserve (se reporter à la liste)

Espace Boisé Classé (article L.113-1 du CU)

Elément à préserver au titre des continuités écologiques (art. L.151-23 du CU)

Elément à préserver au titre de la nature en ville (art. L.151-23 du CU)

Alignement d'arbres à préserver

Haie à préserver

Haie à créer

Zone humide identifiée à préserver

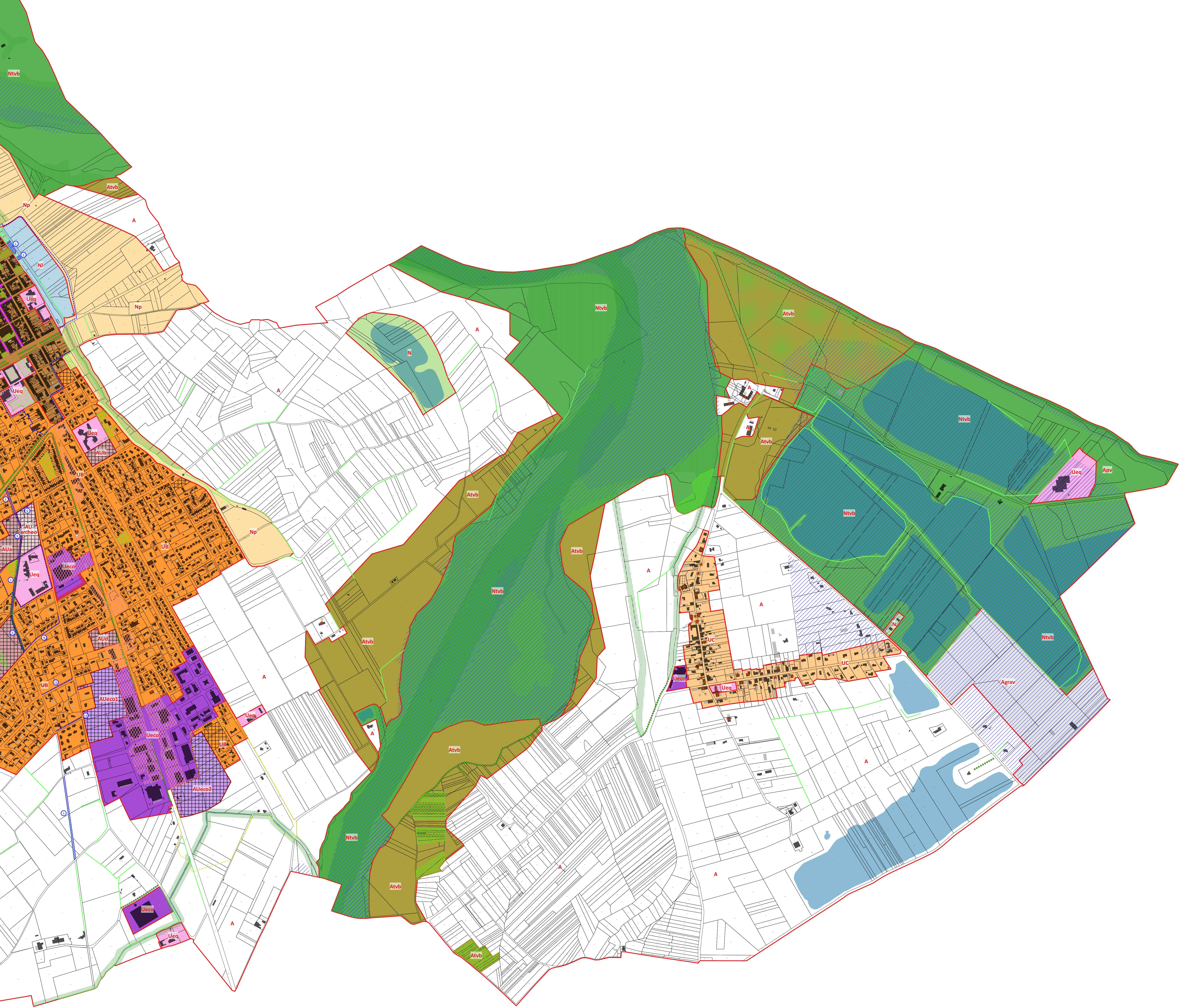
Patrimoine bâti à préserver (article L.151-19 du CU)

Elément naturel à préserver (article L.151-23 du CU)

Bâtiment susceptible de changer de destination
- INFORMATIONS

Zone de compensation CDC Biodiversité

Périmètre en vigueur de la ZAC de Lanoux
- Se reporter à la liste et plans des servitudes d'utilité publique



LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

NUMÉRO	DÉNOMINATION	BÉNÉFICIAIRE	PARCELLES CONCERNÉES	SURFACE (en m²)
1	Continuité du chemin de l'Amidon - largeur : 10 mètres	Commune de Grenade-sur-Garonne	02071 (partiel), 02072 (partiel)	865
2	Amenagement d'un espace public au lieu-dit Las Prades	Commune de Grenade-sur-Garonne	03405, 03406, 03410	883
3	Amenagement d'un espace public au lieu-dit Las Prades	Commune de Grenade-sur-Garonne	03481	225
4	Elargissement du chemin de Piquette - largeur : 5 mètres	Commune de Grenade-sur-Garonne	AY0024 (partiel), AY0025 (partiel), AY0028 (partiel)	397
5	Création d'un cheminement - largeur : largeur de la parcelle	Commune de Grenade-sur-Garonne	AM39, AO0114, AY0085, A20102, A20104	7055
6	Elargissement de la rue de Melican - largeur : 3 mètres maximum	Commune de Grenade-sur-Garonne	A20091 (partiel), A20092 (partiel)	150
7	Création d'un cheminement - largeur : 2 mètres	Commune de Grenade-sur-Garonne	A20105 (partiel), A20115 (partiel)	308
8	Elargissement du chemin de Piquette - largeur : 5 mètres	Commune de Grenade-sur-Garonne	AP0046 (partiel), AP0052 (partiel), AP0053 (partiel), AP0060 (partiel), AP0061 (partiel), AP0062 (partiel), AP0063, AP0066 (partiel)	1824
9	Elargissement du chemin de Chambert - largeur : 4 mètres maximum	Commune de Grenade-sur-Garonne	AO0118, AO0119, AO0120, AO0121, AO0122, AP0063, AP0066 (partiel)	526
10	Elargissement du chemin de Montasse - largeur : 8 mètres	Commune de Grenade-sur-Garonne	AO0091 (partiel), AO0092 (partiel), AO0094 (partiel), AO0095 (partiel), AO0096 (partiel), AO0097 (partiel), AO0098 (partiel)	1967
11	Elargissement du chemin de Caguières - largeur : 10 mètres maximum	Commune de Grenade-sur-Garonne	AO0200 (partiel)	437
12	Elargissement du chemin des Prades au lieu-dit Chambert - largeur : 4 mètres	Commune de Grenade-sur-Garonne	AN0001 (partiel)	478
13	Elargissement de la RD17 - largeur : 6 mètres	Conseil Départemental de la Haute-Garonne	F0251, F0252, F0256, F0260, F0261, F0262, F0274, F0275, F0276, F0278, F0279, F0281, F0282, F0284, F0287, F0288, F0290, F0304, F0305, F1509, F1510, F1512, F1584, F1608, F1612, F2228, F2401, F2747, F2889, F3529, F3530, G0484, G0485, G0486, G0511, G0513, G0527, G0550, G0556, G0557, G0558, G0559, G0561, G0579, G0581, G0582, G0583, G0584, G0587, G0614, G0625, G0626, G0627, G0628, G0629, G0630, G0631, G0632, G0633, G0634, G0635, G0636, G0637, G0638, G0639, G0736, G0738, G0751, G0759, G0791, G0794, G0795, G0807, G0808, G1046, G1060, G1116, G1117, G1118, G1120, G1198, G1201 (partiel)	38175
14	Elargissement de la voirie au lieu-dit Engarres - largeur : 5 mètres maximum	Commune de Grenade-sur-Garonne	G1156 (partiel), G1157	91
15	Elargissement du fossé pour l'évacuation des eaux pluviales - largeur : 10 mètres	Commune de Grenade-sur-Garonne	A0500 (partiel)	2018